



FNARS

agir pour la solidarité

Baromètre 115

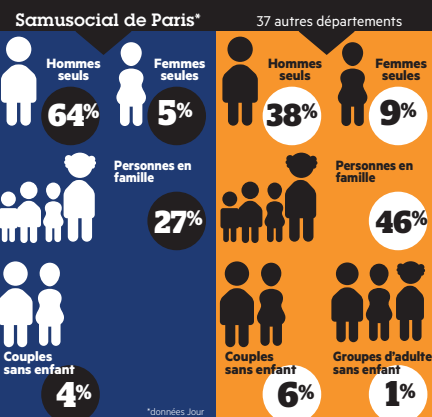
Février 2014



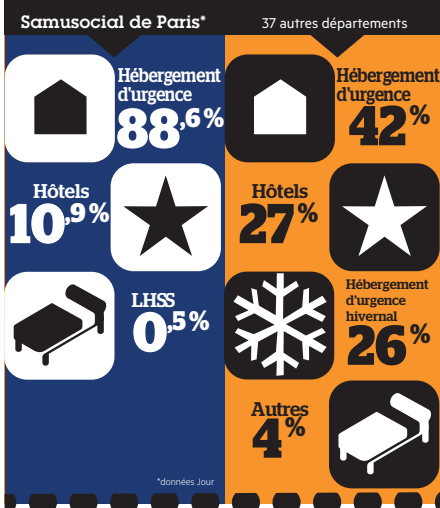
Synthèse



Nombre de demandes d'hébergement selon la composition du ménage



Type d'hébergement proposé pour les demandes donnant lieu à un hébergement



À quelques jours de la fin de la période hivernale, les résultats du baromètre de février 2014 dressent une nouvelle fois des constats inquiétants. En plein hiver, alors que les capacités d'hébergement ont été renforcées sur les territoires, 56 % des demandes d'hébergement ne donnent toujours pas lieu à un hébergement dans les 37 départements de l'échantillon, et 45 % à Paris.

Au 31 mars, la situation va se dégrader encore plus fortement. Aux personnes laissées sans solution chaque jour par les 115, vont s'ajouter les personnes hébergées sur le dispositif temporaire – alors que les places hivernales vont fermer, et les personnes visées par des arrêtés d'expulsions locatives. L'engagement de la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence est loin d'être effectif. L'hiver se déroule comme chaque année en utilisant des locaux précaires inadaptés (casernes, gendarmeries, locaux hospitaliers, gymnases, hôtel...) qui ne respectent pas les normes d'accueil nécessaires et qui devront fermer au printemps prochain sans proposer de solutions plus durables aux personnes. En cause ? Un dispositif d'hébergement et de logement pérenne saturé sur les territoires, insuffisant et inadapté pour répondre aux besoins des publics.

Des sollicitations nombreuses au 115, de personnes déjà connues essentiellement

En février 2014, les sollicitations au 115 sont toujours aussi fortes dans les 37 départements (+ 1 %). Elles sont faites principalement par les personnes isolées (47 %). Leurs demandes dépassent celles des personnes en famille (46 %) ; et continuent la progression enregistrée depuis le début de l'hiver, avec une augmentation de 4 % depuis le mois dernier. A Paris, les demandes marquent une légère baisse (- 3 % en journée et - 5 % la nuit) ; et concernent essentiellement les hommes seuls. Les demandes des femmes seules continuent la légère progression enregistrée en janvier, avec 4 % de demandes supplémentaires en journée et 5 % la nuit. Les demandes des personnes en famille restent stables en journée, mais progressent la nuit (+ 13 %).

Sur les 37 départements, 76 % des personnes qui ont sollicité le 115 et 90 % à Paris étaient déjà connues du 115, témoignant du phénomène de transit perpétuel des personnes dans l'urgence. Conséquence des solutions proposées : des mises à l'abri ponctuelles pour une ou plusieurs nuits – généralement sans évaluation sociale ni autre solution de relogement. Les personnes sont remises à la rue, avec comme seule perspective de recomposer le 115 le lendemain.

Une situation dégradée en plein hiver, alors que les capacités sont renforcées

En plein hiver, alors que les capacités d'hébergement ont été renforcées sur les territoires, 1 500 personnes sont restées sans solution chaque jour en moyenne en février. La principale raison de ces réponses négatives reste l'absence de places disponibles suffisantes pour proposer un hébergement aux personnes à la rue qui appellent le 115 : 73 % dans les 37 départements et 34 % à Paris.

Les 115 des 37 départements n'ont pas de solutions à proposer aux appelants une fois épuisé le quota de places disponibles, pourtant renforcées par les places supplémentaires ouvertes pendant l'hiver. Le nombre de places temporaires hivernales attribuées quotidiennement a légèrement diminué ce qui s'explique en partie par la douceur des températures : des structures, pourtant prêtes à accueillir des personnes sans-abri, n'ont pas été ouvertes faute de déclenchement des niveaux météo France. Afin de répondre aux demandes des familles, le recours à l'hôtel a augmenté de 21 % par rapport à l'année dernière et de 15 % par rapport à janvier 2014 : des résultats bien éloignés de l'objectif de réduction du recours aux nuitées hôtelières du gouvernement.

Une sortie d'hiver critique

On observe en février à Paris le premier fléchissement des attributions depuis le début de la veille saisonnière en novembre 2013 (- 9 % en journée et - 15 % sur l'activité de nuit). La baisse des attributions provient essentiellement de la diminution des orientations vers les centres d'hébergement d'urgence ; et des orientations vers l'hôtel en journée. Dans les 37 départements, la situation des territoires est très diversifiée : des territoires enregistrent également des diminutions des attributions du fait des premières consignes de baisse des orientations vers les places hivernales, qui sont appelées à fermer au 31 mars.

Le 31 mars sonne le glas cette année encore : il annonce de nouveau la fin des dispositifs supplémentaires mis en place pour accueillir, accompagner et orienter les personnes les plus démunies. Des dispositifs amenés à rouvrir l'hiver prochain ou cet été, en fonction des aléas météorologiques conditionnant le déclenchement de la veille saisonnière. Les intervenants sociaux devront alors tout recommencer, pour aller vers et accrocher des personnes, qui ne croient plus au dispositif. C'est une perspective inacceptable pour les personnes à la rue et pour les intervenants sociaux des dispositifs de veille sociale (115, accueil de jour, maraudes, hébergement d'urgence...). Face à l'absence de réponses à proposer aux personnes, la perte de sens et la souffrance deviennent une réalité quotidienne pour nombre d'entre eux. Il est urgent d'agir !

Méthodologie du baromètre

Le baromètre 115, réalisé par la FNARS, suit l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence et les réponses qui leur sont apportées le jour même. Il fournit ainsi des indicateurs objectifs de mesure de l'efficacité de la prise en charge des personnes par le dispositif d'hébergement.

Période analysée

Depuis décembre 2013, les baromètres mensuels analysent les données du mois complet, et non plus des périodes de 28 jours comme précédemment. Le baromètre de février 2014 étudie donc les données du 01/02/2014 au 28/02/2014.

Par ailleurs ce mois-ci, nous avons privilégié les données quotidiennes plutôt que mensuelles, afin de ne pas impacter les résultats du nombre de jours du mois, février comptant trois jours de moins que janvier. L'effet jour est ainsi gommé.

Echantillon d'observation

Les données statistiques sont issues de 37 départements qui saisissent régulièrement l'activité 115 via le logiciel ProGdis 115/SIAO, soit : Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Côtes-d'Armor, Dordogne, Doubs, Drôme, Finistère, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loire,

Loire-Atlantique, Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Yvelines, Vendée, Vienne, Vosges, Val-d'Oise, Guadeloupe.

Depuis la rentrée 2013, le baromètre présente également les données d'activité du 115 de Paris afin de mettre en exergue les différences et les similitudes avec les 37 autres départements.

Définition des variables observées et mode de comptabilisation

Les données présentées dans ce rapport sont relatives aux personnes. On comptabilise toutes les personnes d'un ménage (adultes + enfants). Une ou plusieurs personnes peuvent être rattachées à un même ménage et l'association de plusieurs personnes a un impact sur l'adéquation de la réponse qui est faite par le 115 à la demande émise par la ou les personnes (demande individuelle ou demande collective).

Les compositions du ménage analysées sont : hommes seuls, femmes seules, personnes en famille (couples avec enfant(s) + familles monoparentales), couples sans enfant, groupes d'adultes sans enfant, mineurs isolés ou en groupe.

Tous les appels au 115 identifiés comme des « appels concernant un ménage » donnent

lieu à la création d'une demande (demande de prestation ou d'hébergement). Toute demande fait l'objet d'une réponse : place attribuée, non-attribution d'une place, demande en attente de traitement au cours des 24h.

Le baromètre analyse uniquement les demandes et réponses du jour J sur le mois. Ainsi, lorsqu'une personne bénéficie de plusieurs nuits attribuées par le 115, les reports de ces nuits ne sont pas comptabilisés en tant que demande ni en tant que réponse. De plus, les personnes qui se maintiennent dans le dispositif d'urgence, en vertu du principe de continuité, et qui n'ont pas besoin de rappeler le 115, ne sont pas comptabilisées. Les statistiques présentées par le baromètre analysent ainsi les flux, les nouvelles demandes adressées chaque jour au 115, afin de rendre compte de l'activité en termes quantitatifs et qualitatifs. Les statistiques ne rendent pas compte de l'occupation des places.

Présentation du Samusocial de Paris

Le Groupement d'Intérêt Public **Samusocial de Paris** assure, entre autres, la gestion du 115 de Paris dont l'une des spécificités tient en ce que les limites administratives de la ville sont aussi celles du département.

Comme tous les autres 115 de France, il met en œuvre les cinq missions pour lesquelles le numéro national départementalisé a été créé : écoute, évaluation, information, orientation et hébergement. Via son activité 24h/24 tous les jours de l'année, le 115 de Paris doit apporter une réponse immédiate aux personnes qui appellent.

Pour ce faire, les équipes sont organisées en trois pôles afin d'optimiser le traitement des demandes et assurer la meilleure accessibilité possible du numéro :

- le « Pôle Généraliste » traite en priorité les appels des personnes seules ou en couple sans enfant ;
- le « Pôle Famille » s'occupe des familles avec enfant(s) mineur(s) et des femmes enceintes de plus de trois mois ;
- le « Pôle Infirmier » gère les demandes de Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Cette activité ininterrompue lui donne aussi un rôle primordial de veille sociale et d'alerte des pouvoirs publics sur la situation des personnes en grande précarité. Afin de donner l'image la plus précise possible de l'activité mensuelle du 115 de Paris, les données fournies pour le baromètre sont scindées en deux groupes : les données dites de flux, qui agrègent les réponses apportées aux appels pris chaque jour ; et les données dites de volume où l'on retrouve l'ensemble des nuitées que le 115 de Paris gère quotidiennement.

Les demandes au 115

En février 2014, **71 473 demandes** ont été faites au 115 dans les 37 départements de l'échantillon du baromètre. Elles concernent **16 484 personnes** qui ont appelé le numéro d'urgence au moins une fois au cours du mois. Pour 91 % de ces appels, il s'agissait de demandes d'hébergement.

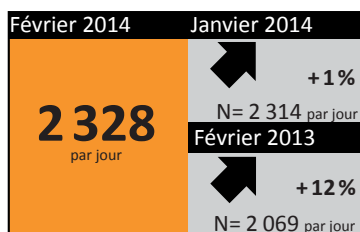
Des sollicitations au 115 toujours aussi nombreuses

NOMBRE DE DEMANDES FAITES AU 115

	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014
Nombre de demandes	63 719	78 247	71 473
dont nb de demandes de prestation	5 777	6 503	6 294
dont nb de demandes d'hébergement	57 942	71 744	65 179
Nombre de personnes ayant fait au moins une demande	16 797	17 676	16 484
Nombre de personnes ayant fait une demande d'hébergement	15 518	16 424	15 306

Les sollicitations au 115 marquent en février un fléchissement : les demandes totales au 115 ont diminué de 9 % entre janvier et février 2014, tout comme le nombre de personnes qui ont sollicité le 115 (-7 %). Cependant, cette baisse est due au nombre de jours dans le mois, février comptant trois jours de moins que janvier. **Ainsi, si l'on rapporte le nombre total de demandes au nombre de jours afin de gommer l'effet jour, on constate que les demandes ont augmenté de 1 % entre janvier et février 2014.** En février 2014, 2 553 demandes ont été faites en moyenne par jour au 115, contre 2 524 en janvier. **De même, le nombre de personnes a augmenté de 3 %, passant de 570 personnes qui ont sollicité le 115 par jour en janvier à 589 personnes en février.**

NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT PAR JOUR



En février 2014, **2 328 demandes d'hébergement ont été faites en moyenne par jour au 115, contre 2 314 en janvier, soit une augmentation de 1%¹.**

Le nombre quotidien de personnes ayant fait au moins une demande d'hébergement au cours du mois de février a également augmenté de 3 %. En effet, 547 personnes ont sollicité quotidiennement le 115 pour une demande d'hébergement, contre 530 en janvier 2014.

Les « portes tournantes de l'urgence »

En février, **78 % des demandes ont été faites par des personnes déjà connues du 115, témoignant s'il en était toujours besoin d'un système de « portes tournantes » de l'urgence, ne proposant qu'une mise à l'abri ponctuelle des personnes.** Ce phénomène perdure puisqu'en janvier on comptait 26 % de primo appelants, et 27 % en février 2013.

En février, les personnes ont moins réitéré leurs appels au 115 que le mois précédent. En effet, en janvier 2014, les personnes ont fait en moyenne 4,4 demandes dans le mois, contre 4,3 demandes en février. Toutefois, cette faible diminution ne doit pas masquer le problème : **le manque de solutions et / ou la courte durée des séjours proposés obligent les personnes à rappeler plusieurs fois le numéro d'urgence au cours du mois dans l'espoir d'obtenir un hébergement.** Ce dysfonctionnement est encore plus flagrant si l'on compare avec l'hiver dernier : +12 % de demandes d'hébergement quand le nombre de personnes a diminué de 1%. Alors que les personnes ont fait en moyenne 3,7 demandes d'hébergement en février 2013, elles ont dû réitérer leurs demandes 4,3 fois en février 2014.

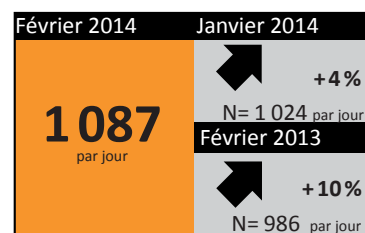
1 - Compte-tenu de l'impact du nombre de jours, ce baromètre présente le nombre moyen de demandes par jour plutôt que le nombre total de demandes faites au cours du mois.

Des demandes de personnes isolées qui continuent d'augmenter

En février 2014, ce sont les demandes des personnes isolées qui sont les plus nombreuses, dépassant même les demandes des personnes en famille : **30 447 demandes d'hébergement ont été faites par des hommes ou des femmes seuls (47%), quand 29 778 demandes ont été faites par des personnes en famille (46%).**

Les demandes des personnes isolées continuent la progression enregistrée depuis le début de l'hiver. En effet, les demandes d'hébergement des personnes isolées ont augmenté de 4 % entre janvier et février (en rapportant les données mensuelles aux données quotidiennes pour masquer l'effet jour) : soit +5 % pour les femmes seules et +4 % pour les hommes seuls. Ainsi en moyenne, les hommes seuls ont fait 878 demandes d'hébergement par jour en février, contre 842 en janvier. Les femmes seules ont fait 210 demandes en moyenne par jour en février, contre 200 en janvier. Entre janvier et février 2014, l'augmentation des demandes d'hébergement quotidiennes des personnes isolées est principalement due à la hausse du nombre de personnes isolées faisant appel au 115 (+4 % pour les hommes et +2 % pour les femmes).

NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ISOLÉES PAR JOUR



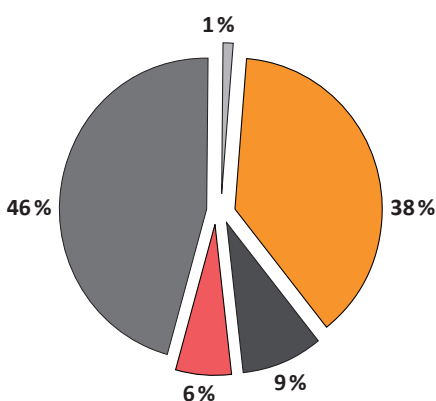
Par rapport à l'hiver dernier, la hausse du nombre de demandes d'hébergement des personnes isolées est encore plus marquée : **+10%**. L'augmentation du nombre de demandes d'hébergement s'explique par une réitération plus importante des demandes : alors que les hommes et les femmes seuls faisaient en moyenne respectivement 3,5 et 3,4 demandes dans le mois en février 2013, ils ont fait 3,9 et 3,7 demandes en février 2014. **Ces hausses du nombre de demandes montrent ici encore le dysfonctionnement structurel du dispositif, obligeant de plus en plus les personnes à réitérer leurs demandes dans l'attente d'une réponse positive.**

Les demandes des personnes en famille en très légère baisse

Les demandes quotidiennes des personnes en famille ont diminué de 1% par rapport à janvier. Cette baisse des demandes, alors que le nombre de personnes en famille a augmenté de 2%, s'explique par une moindre réitération des appels : 4,8 demandes en moyenne en février, contre 5 en janvier.

Cette légère diminution ne doit pas cacher des phénomènes plus structurels : l'explosion des demandes des familles et l'absence d'évolution de l'offre pour y répondre. Ainsi si l'on compare la situation avec février 2013, les demandes des personnes en famille ont augmenté de 20%. Le nombre de personnes en famille est resté stable mais à défaut de solutions proposées, les personnes en famille réitèrent davantage leurs demandes dans l'espoir d'une réponse. Le nombre moyen de demandes est ainsi passé de 4 à 4,8 demandes entre février 2013 et février 2014.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N= 65 179

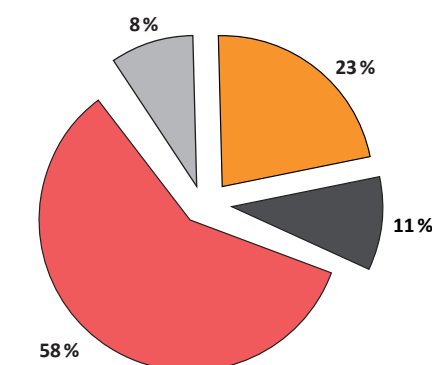
- Hommes seuls
- Femmes seules
- Couples sans enfant
- Personnes en famille
- Groupes d'adultes sans enfant

Une hausse des personnes ressortissantes de l'Union européenne

Si l'on s'intéresse à la nationalité des personnes qui ont fait appel au dispositif d'urgence en février 2014, on observe que 58% des demandes émanent de personnes extra-communautaires, 23% de personnes de nationalité française et 11% de personnes ressortissantes de pays de l'Union européenne. À noter que pour 8% des demandes la nationalité de la personne reste inconnue, aucune information n'étant obligatoire à la saisie.

Cette répartition est identique à celle observée le mois précédent. On constate une légère baisse des demandes des ressortissants communautaires (-3%), les demandes des extra-communautaires et des personnes de nationalité française restent stables (+1%). La baisse des demandes des personnes issues de l'Union européenne ne correspond pas à une moindre sollicitation du 115 : les personnes issues de l'Union européenne ont été plus nombreuses (+12%) mais elles ont fait moins de demandes multiples. En moyenne, les ressortissants communautaires ont fait 4,2 demandes en février 2014 contre 4,9 en janvier 2014.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA NATIONALITÉ - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N= 65 179

- Française
- Union européenne
- Hors Union européenne
- INR

Des situations départementales très disparates

Si à l'échelle nationale, le nombre de demandes d'hébergement quotidiennes a peu évolué entre les mois de janvier et février 2014 (+1%), les situations sont en revanche très diverses entre les différents territoires. Ainsi, depuis le mois dernier :

- **19 départements marquent une augmentation du nombre de demandes d'hébergement allant de 0,5% à 65%.** De la plus faible hausse à la plus forte, les départements sont les suivants : Haute-Savoie, Vendée, Alpes-Maritimes, Haute-Saône, Ile-et-Vilaine, Mayenne, Saône-et-Loire, Jura, Pyrénées-Atlantiques, Calvados, Vienne, Yvelines, Aisne, Bouches-du-Rhône, Nièvre, Guadeloupe, Côtes-d'Armor, Sarthe et Hérault ;
- **à l'inverse, les autres départements ont vu le nombre de demandes d'hébergement diminuer, entre -1,5% et -45%.** De la plus petite baisse à la plus forte, les départements sont les suivants : Pyrénées-Orientales, Val-d'Oise, Drôme, Indre-et-Loire, Charente, Doubs, Loire-Atlantique, Finistère, Morbihan, Puy-de-Dôme, Marne, Ardennes, Loire, Dordogne et Vosges.

Cette diversification des évolutions ne dépend pas du volume de demandes d'hébergement du territoire ou de la situation de tension. Parmi les départements qui comptabilisent plus de 3 000 demandes d'hébergement au cours du mois, certains connaissent une augmentation du nombre de demandes (Bouches-du-Rhône, Calvados et Yvelines), et d'autres une diminution (Val-d'Oise, Loire-Atlantique et Loire). Seul le département du Rhône, le plus important de l'échantillon en termes de volume, n'a pas connu d'évolution. Pour les départements les moins tendus, ceux qui comptabilisent moins de 200 demandes mensuelles, la situation est plus homogène : tous ont vu le nombre de demandes d'hébergement augmenter (Haute-Saône, Guadeloupe, Alpes-Maritimes et Jura). Seules les demandes d'hébergement des Vosges, le plus petit département en termes de volume, ont diminué.

Les demandes faites au 115 de Paris

En février 2014, le 115 de Paris a enregistré 14 683 demandes en journée et 6 966 demandes en soirée. **90% de ces demandes ont été faites par des personnes déjà connues du 115.**

On observe, par rapport à janvier, une diminution des demandes en journée (- 12 %), et la nuit (- 14 %). Cette baisse est en partie liée au nombre de jours dans le mois, février comptant trois jours de moins que janvier. Ainsi, si l'on rapporte le nombre total de demandes de février sur 31 jours¹, on constate que **les demandes ont baissé de -3% seulement entre janvier et février 2014 sur l'activité de jour, et -5% la nuit.** Cette légère baisse est une conséquence directe d'une prise d'appel plus faible sur le mois de février par rapport au mois de janvier, qui était elle-même plus faible que celle de décembre 2013. La prise d'appel est, rappelons-le, l'élément central de compréhension des variations dans la demande exprimée.

La baisse des demandes concerne essentiellement les hommes seuls. Si l'on rapporte les données mensuelles aux données quotidiennes afin de lisser l'effet jour, les demandes des hommes ont baissé de - 3 % en journée et - 12 % la nuit par rapport à janvier.

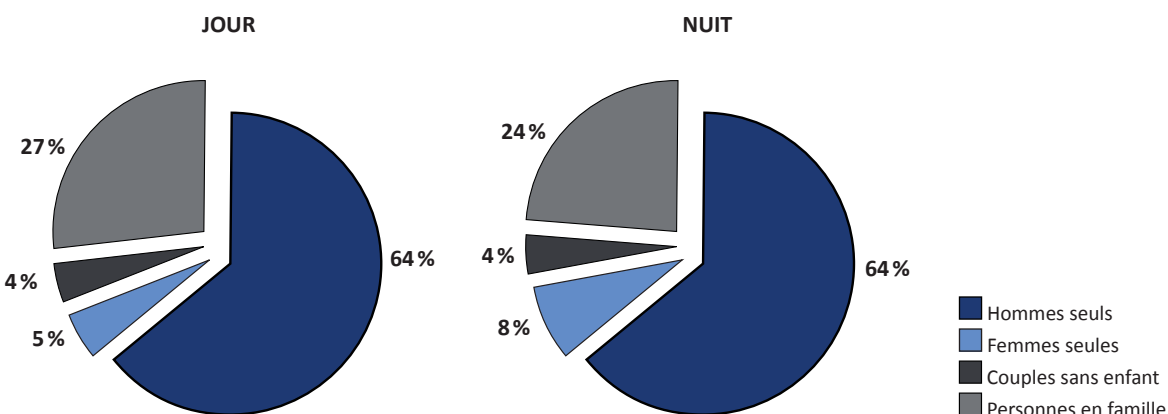
1 - En février, on observe 524 demandes en moyenne par jour, contre 539 en janvier en journée. La nuit, 249 demandes en février contre 262 en janvier.

Celles des couples sans enfants marquent aussi une diminution (- 13 % en journée). **Les demandes des femmes seules continuent la légère progression enregistrée en janvier**, avec 4 % de demandes supplémentaires en journée et 5 % la nuit. **Les demandes des personnes en famille restent stables en journée, mais progressent la nuit (+13%).** La progression des demandes des femmes la nuit, et plus généralement la hausse de l'activité nuit, est liée à la tension induite par les appels des familles : très nombreux en journée, ils diminuent l'accessibilité du 115 pour les personnes isolées et les obligent à s'adapter et donc à reporter leur appel plus tardivement.

La majorité des demandes en journée reste faite par les hommes seuls (64%), contre 5 % par des femmes seules, 4 % par des couples sans enfant et 27 % par des personnes en famille. La nuit, la structure des demandeurs varie peu. On note toutefois plus de sollicitations des femmes la nuit (8 %), quand les familles en font légèrement moins qu'en journée (24 %).

Au regard de l'analyse des demandes selon la nationalité des demandeurs, les constats sont les mêmes que dans les 37 départements du baromètre. Les demandes restent faites majoritairement par des personnes extra-communautaires (72%), 8 % par des personnes de l'Union européenne et 11 % pour des personnes de nationalité française. Concernant les données d'activité enregistrées **la nuit, on constate une sollicitation plus forte qu'en journée des personnes de nationalité française (27%) et des ressortissants communautaires (13%)** et moindre des extra-communautaires (46 % versus 72 % en journée). Quelle que soit la nationalité, les demandes ont baissé pour les différents publics en février par rapport à janvier 2014 (en lissant l'activité sur 31 jours pour gommer l'effet jour): - 3 % pour les extracommunautaires, - 5 % pour les ressortissants communautaires sur les demandes en soirée, qui marquaient une progression depuis quelques mois, et - 7 % pour les personnes d'origine française, en soirée également.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION FAMILIALE - DONNÉES DE FLUX - JOUR ET NUIT - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N= 14 683

Source : données Régulation 115 de Paris

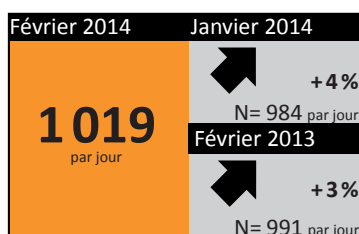
Champ : N= 6 966

Les réponses au 115

Une légère amélioration des attributions

L'augmentation du taux d'attributions constatée depuis novembre se poursuit en février. Ainsi, ce mois-ci, 44 % des demandes d'hébergement ont donné lieu à une attribution de place contre 42 % le mois précédent et 30 % au mois de novembre 2013. **Ainsi, durant le mois de février, ce sont 28 528 places d'hébergement qui ont été attribuées, marquant une augmentation de 4 % des réponses positives par rapport à janvier** (en rapportant les données mensuelles aux données quotidiennes pour masquer l'effet jour).

NOMBRE MOYEN D'ATTRIBUTIONS PAR JOUR

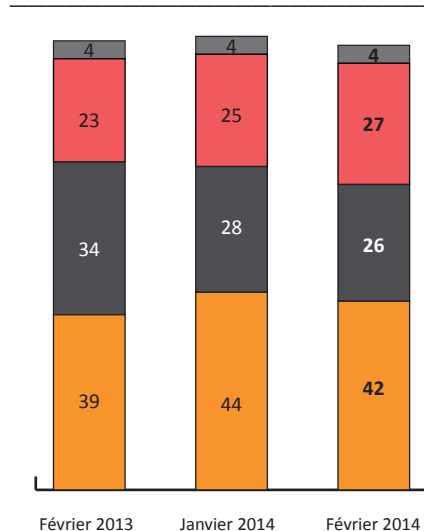


Parmi les 15 306 personnes qui ont sollicité le numéro d'appel d'urgence, 4 668 ont pu être hébergées à chaque fois qu'elles l'ont demandé (30 %). Cependant, pour 6 571 personnes (43 %) aucune solution n'a pu être trouvée, quel que soit le nombre de demandes qu'elles aient pu faire. Les 4 067 personnes restantes (27 %) ont subi une alternance de l'aide, avec l'obtention d'un hébergement au moins une fois au cours du mois, mais pas systématiquement à chacune de leurs demandes.

L'effet de l'attribution de nuitées hôtelières supplémentaires

Si c'est toujours dans les centres d'hébergement d'urgence que les personnes sont majoritairement hébergées (42%), la hausse du nombre d'attributions s'explique par une augmentation des nuitées hôtelières en février. Le nombre de nuits attribuées quotidiennement à l'hôtel a augmenté de 15 % par rapport à janvier 2014, quand les attributions en centres d'hébergement d'urgence ont stagné et les attributions en places hivernales ont diminué de 3 %.

ÉVOLUTION DES TYPES D'HÉBERGEMENTS ATTRIBUÉS (%)



Champ : février 2013 : N=27 754 / janvier 2014 :

N=30 490 / février 2014 : N=28 528

- Hébergement d'urgence
- Hébergement d'urgence places hivernales
- Hôtel
- Autre

Ainsi, sur les 28 528 hébergements attribués en février 2014 :

- **42% l'ont été dans des centres d'hébergement d'urgence.** C'est donc plus de 12 000 attributions qui ont été faites vers ces centres. Si leur nombre n'a pas varié par rapport à janvier 2014, il a par contre fortement augmenté depuis février 2013, passant de 10 766 à 12 072, soit une hausse de 12 % ;
- **27% des attributions ont été faites vers l'hôtel, soit 7 762 attributions. Elles ont augmenté de 21% par rapport à février 2013 et de 15% depuis le mois dernier (soit 1 100 attributions supplémentaires) : des résultats bien éloignés de l'objectif de réduction du recours aux nuitées hôtelières du Gouvernement.** La situation est cependant très disparate selon les territoires. Dans certains départements, plus de 80% des attributions se font vers l'hôtel (Finistère, Aisne et Val-d'Oise), quand d'autres n'y ont pas du tout recours (Ardennes, Drôme, Marne, Mayenne, Morbihan, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône et Vosges).
- **26% des hébergements se sont faits dans des places hivernales, soit 7 460 attributions.** Si le nombre de places temporaires hivernales attribuées quotidiennement a légèrement diminué entre janvier et février 2014 (-3%), la différence est très nette avec l'hiver dernier : -21% soit près de 2 000 places hivernales en moins. La douceur des températures de février 2014 explique en partie cette baisse des attributions vers les places hivernales : des structures, pourtant prêtes à accueillir des personnes sans-abri, n'ont pas été ouvertes faute de déclenchement des niveaux météo France. **La fin de la gestion au thermomètre est un engagement qui relève à ce jour plus d'un objectif que d'une réalité.** La situation est également très variée selon les territoires. Certains départements ont peu ou pas de places hivernales (Ardennes, Charentes, Doubs, Finistère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Guadeloupe, Mayenne, Vienne, Vosges, Ille-et-Vilaine, Nièvre et Calvados), quand d'autres font plus de 60 % des hébergements vers ce type de structures (Alpes-Maritimes, Yvelines, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Savoie, Loire, Rhône et Morbihan). **Cependant, cette gestion pose la question du devenir des personnes qui bénéficient de ce dispositif puisque ces places temporaires sont amenées à fermer au printemps.**

Si à l'échelle nationale on observe une augmentation du nombre d'attributions entre janvier et février 2014 (+ 4 %), cette progression n'est cependant pas une réalité dans tous les départements.

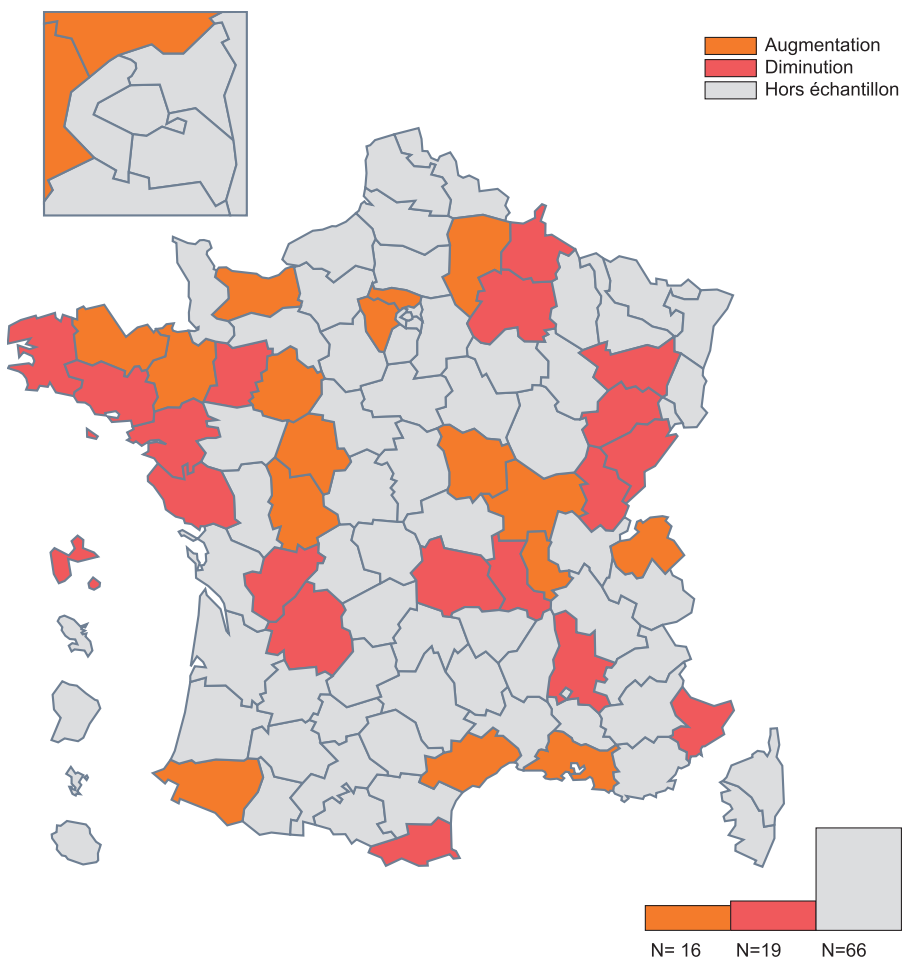
L'augmentation des attributions a été constatée dans 16 départements, avec des hausses allant de 3% à 41%. Par ordre croissant, les départements sont les suivants : Haute-Savoie, Rhône, Saône-et-Loire, Vienne, Bouches-du-Rhône, Indre-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Calvados, Ile-et-Vilaine, Nièvre, Val-d'Oise, Yvelines, Aisne, Hérault, Côtes-d'Armor et Sarthe.

Mais pour les autres départements, on observe une diminution des attributions entre les mois de janvier et février 2014. Ces baisses vont de - 0,3 % à 37 %. De la plus faible baisse à la plus forte, les départements sont les suivants : Vendée, Marne, Alpes-Maritimes, Mayenne, Haute-Saône, Finistère, Charente, Puy-de-Dôme, Loire-Atlantique, Dordogne, Doubs, Guadeloupe, Ardennes, Drôme, Pyrénées-Orientales, Morbihan, Loire, Jura et Vosges.

Cependant, l'augmentation du volume d'attributions n'implique pas automatiquement un taux d'attributions plus élevé. En effet, si le nombre de demandes augmente plus que le nombre d'attributions, le pourcentage de demandes ayant donné lieu à un hébergement sera moins important. C'est le cas pour les départements de la Saône-et-Loire, des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault, qui bien qu'ayant augmenté le nombre d'attributions depuis janvier, ont un taux d'attributions plus faible que le mois précédent, car le nombre de demandes a augmenté de manière plus rapide que le nombre d'attributions.

Si on ne peut établir de règles précises, on constate tout de même que les départements tendus ont eu tendance ce mois-ci à améliorer leur taux d'attributions (Rhône, Val-d'Oise, Calvados, Yvelines et Loire), alors que les départements qui comptabilisent le moins de demandes d'hébergement ont plutôt vu leur taux d'attributions diminuer entre janvier et février 2014 (Haute-Saône, Guadeloupe, Alpes-Maritimes et Jura).

ÉVOLUTION DES DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT ENTRE JANVIER 2014 ET FÉVRIER 2014

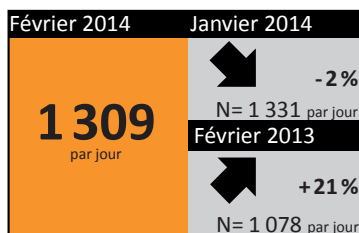


Une amélioration à relativiser

Si le taux de non-attributions diminue depuis le début de l'hiver, passant de 70 % au mois de novembre dernier à 58 % en janvier, il reste cependant très élevé : 56 % des demandes ne donnent pas lieu à un hébergement alors que les capacités sont renforcées avec la mobilisation de nuitées hôtelières.

En février 2014, ce sont 36 651 demandes qui n'ont pas trouvé de solution et 6 571 personnes qui n'ont jamais été hébergées suite à leurs diverses demandes. S'ajoutent les 4 067 personnes qui n'ont pu bénéficier que d'une aide ponctuelle, certaines de leurs demandes restant insatisfaites.

NOMBRE MOYEN DE NON-ATTRIBUTIONS PAR JOUR



En moyenne par jour, 1 309 demandes ont eu une réponse négative. Chaque demande quotidienne correspondant à une personne, ce sont ainsi quotidiennement 1 309 personnes auxquelles les écoutants 115 des 37 départements n'ont pu trouver de réponse.

RÉPARTITION DES RÉPONSES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT

	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014
Nombre de demandes d'hébergement	57 942	71 744	65 179
dont % d'attributions	48	42	44
dont % de non-attributions	52	58	56

De plus, l'analyse rétrospective par rapport à l'hiver dernier montre que malgré l'amélioration de ces derniers mois, la situation reste plus préoccupante que l'année dernière. En février 2013, le taux de non-attributions s'élevait à 52 %, soit 30 188 demandes pour lesquelles la réponse avait été négative. **On observe donc une augmentation de 21 % du nombre de non-attributions en un an (36 651 en février 2014).**

Une absence de places disponibles et adaptées toujours en cause

NOMBRE DE NON-ATTRIBUTIONS POUR ABSENCE DE PLACES DISPONIBLES PAR JOUR



L'absence de places disponibles demeure ce mois-ci encore la raison principale de la non-attribution d'hébergement : 73 % des refus d'hébergement l'ont été pour ce motif. Elle marque une légère baisse (-3 %) par rapport à janvier 2014, où l'absence de places disponibles représentait 74 % des non-attributions. L'analyse rétrospective montre que le fossé se creuse par rapport à l'hiver dernier avec une augmentation de +37 %. Ce motif était alors invoqué pour 65 % des réponses négatives.

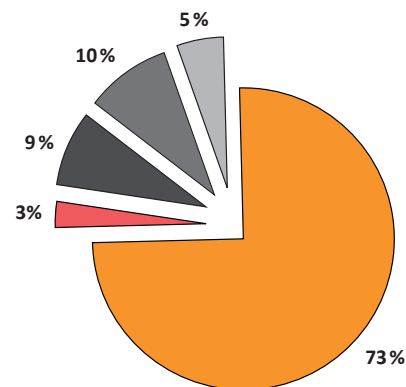
Dans les 37 départements observés dans le baromètre, l'absence de places disponibles explique :

- moins de 10 % des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement dans 14 départements (Finistère, Guadeloupe, Aisne, Calvados, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Charente, Jura), dont 6 départements où l'absence de places disponibles est nulle (Ardennes, Haute-Saône, Yvelines, Vosges, Loire et Hautes-Pyrénées) ;
- entre 11 % et 37 % des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement dans 6 départements (Pyrénées-Atlantiques, Drôme, Nièvre, Dordogne, Côtes-d'Armor et Bouches-du-Rhône) ;
- entre 51 % et 79 % des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement dans 6 départements (Vienne, Vendée, Alpes-Maritimes, Doubs, Mayenne et Indre-et-Loire) ;
- entre 80 % et 96 % des non-attributions dans 9 départements (Ille-et-Vilaine, Hérault, Marne, Puy-de-Dôme, Loire-Atlantique, Sarthe, Morbihan, Val-d'Oise et Rhône).

Des refus de personnes aux solutions proposées en augmentation

Outre l'absence de places disponibles, les non-attributions peuvent être dues à une fin de prise en charge (10 %), au non-rappel de la personne (9 %), au refus de l'utilisateur des orientations proposées (3 %) ou au refus de la structure d'accueillir la personne orientée (0,2 %). Par rapport à l'hiver dernier, les refus de structures ont diminué (-51 %) mais les refus d'utilisateurs aux solutions proposées ont augmenté de 38 % témoignant de l'inadéquation des places pour des raisons diverses : localisation des places dans des villes parfois éloignées du lieu où se trouve la personne, mais également pour des questions de qualité et de conditions ne permettant pas d'accueillir les autres membres du ménage et imposant des séparations.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT SELON LES MOTIFS - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N= 36 651

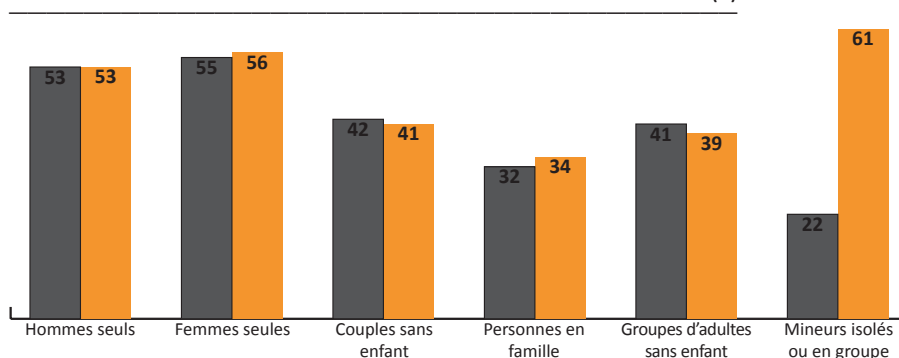
- Absence de places disponibles
- Refus de l'utilisateur
- L'utilisateur n'a pas rappelé
- Fin de prise en charge
- Autre

Les familles et les personnes de nationalité étrangère restent les plus en difficulté

Les familles demeurent le public qui trouve le moins de solutions face à la pénurie des places d'hébergement. Alors que 53% des demandes des hommes seuls et 56% de celles des femmes seules ont donné lieu à un hébergement en février 2014, seuls 34% des demandes des familles ont pu être satisfaites.

La situation des familles s'est légèrement améliorée en février par rapport au mois dernier. Les familles font partie des publics qui ont bénéficié de la légère augmentation des attributions (+ 5 %), avec les hommes seuls (+ 5 %), et les femmes seules (+ 6 %). La situation des couples sans enfant et des groupes d'adultes sans enfant s'est au contraire détériorée (respectivement - 13 % et - 12 % d'attributions).

DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE (%)



Champ : janvier 2014 N=30 490

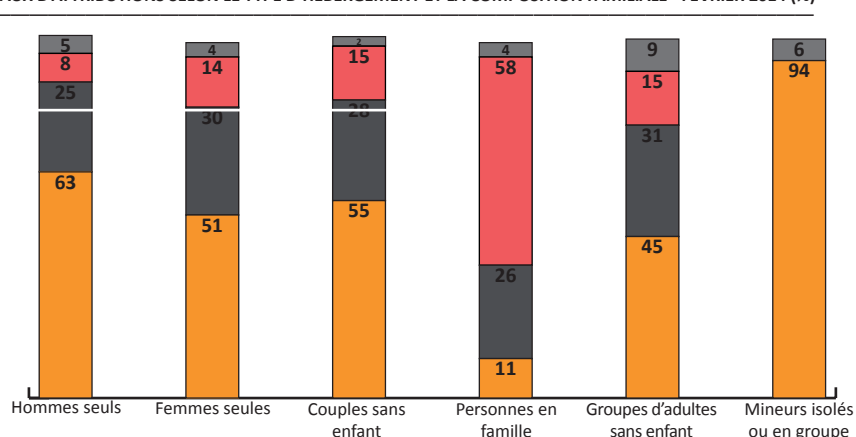
février 2014 N= 28 528

■ Janvier 2014

■ Février 2014

Le faible taux d'attributions des familles s'explique principalement par l'absence de places disponibles : 86 % des demandes des familles se voient opposer ce motif contre 54% des demandes des hommes seuls et 62% de celles des femmes seules. **Les demandes des familles sont majoritairement orientées vers l'hôtel : 58%** contre 8% des demandes des hommes seuls et 14% des demandes des femmes seules. **Les demandes des familles sont orientées seulement à 11% vers les centres d'hébergement d'urgence. Autre solution mobilisée : les places hivernales (27%), une solution de courte durée qui s'arrêtera fin mars.**

TAUX D'ATTRIBUTIONS SELON LE TYPE D'HÉBERGEMENT ET LA COMPOSITION FAMILIALE - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N=28 528

■ Hébergement d'urgence

■ Hébergement d'urgence places hivernales

■ Hôtel

■ Autre

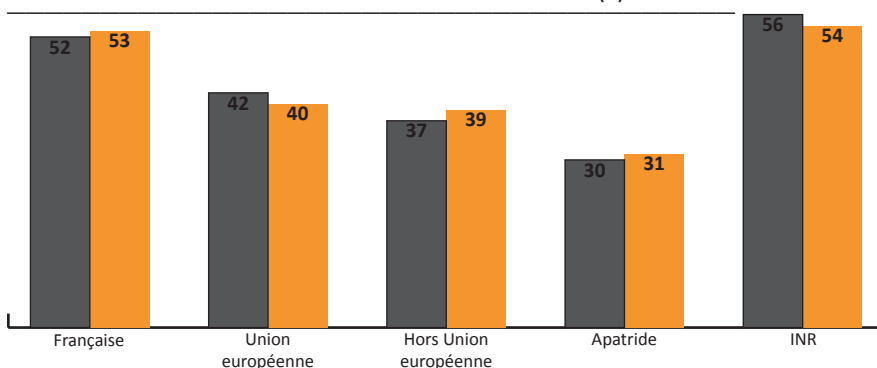
Cependant, le taux d'attributions est à mettre au regard de la durée des séjours attribués. Ainsi, **alors que les familles sont celles qui pâtissent du taux d'attributions le plus faible (34%), ce sont elles qui bénéficient des séjours les plus longs.** En effet, si 66% des séjours des hommes et des femmes seuls sont d'une nuit, c'est le cas de 40% des séjours attribués aux personnes en famille. C'est donc 60% des séjours des familles qui sont supérieurs à une nuit, dont 36% sont des séjours de 4 à 7 nuits.

Les taux d'attributions sont restés relativement similaires entre les mois de janvier et février 2014. Mais l'augmentation du nombre d'attributions a davantage profité aux personnes extra-communautaires (+8 %) et aux personnes de nationalité française (+3 %), au détriment des personnes issues de l'Union européenne (-8 %).

La répartition selon les types d'hébergement n'a pas évolué depuis janvier 2014 pour les personnes françaises et extra-communautaires :

- **les français sont majoritairement hébergés dans des centres d'hébergement d'urgence (57%)**, ce qui s'explique par leur composition familiale (63 % d'hommes seuls) ;
- **les extra-communautaires sont hébergées dans les CHU (35%) et à l'hôtel (34%)**, ce qui, là aussi, coïncide avec leur composition familiale (55 % de personnes en famille et 28 % d'hommes seuls) ;
- **les personnes issues de pays européens sont, comme le mois dernier, principalement hébergées dans les places hivernales (43%)**, mais dans une moindre proportion (-33 %). Leurs attributions se sont donc reportées sur les places des centres d'hébergement d'urgence (+28 %) et sur les places d'hôtel (+33 %). Cette forte proportion d'attributions dans les structures hivernales interroge quant au devenir des personnes à la fin de l'hiver d'autant que les personnes communautaires sont majoritairement en famille (63 %), public pour lequel les attributions font défaut.

DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT SELON LA NATIONALITÉ (%)



Champ : 28 528

■ Janvier 2014
■ Février 2014

Les réponses du 115 de Paris

Un fléchissement des attributions

En février 2014, **55 % de demandes effectuées ont donné lieu à un hébergement en journée** (58 % pour celles de nuit) à Paris, **contre 44 % sur les 37 départements**.

On observe en février le premier fléchissement des attributions depuis le début de la veille saisonnière en novembre 2013. En février, en lissant les attributions sur 31 jours¹ pour gommer l'effet jour, les attributions ont baissé de - 9 % en journée par rapport à janvier 2014 et - 15 % sur l'activité de nuit.

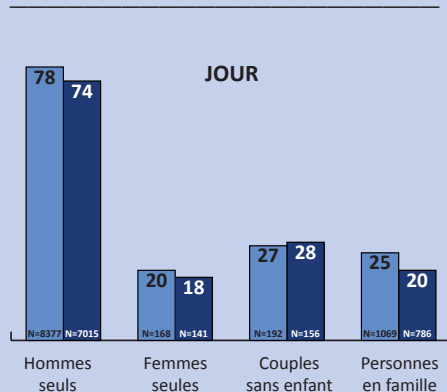
La baisse des attributions provient essentiellement de la diminution des orientations vers les centres d'hébergement d'urgence (- 8 % en journée et - 19 % la nuit) ; et des orientations vers l'hôtel en journée (- 16 % en journée mais + 9 % en soirée). Les orientations vers les Lits halte soins santé (LHSS) restent stables mais sont davantage attribuées en journée qu'en soirée ce mois-ci. La baisse des orientations sur les CHU est due à une attrition du contingent de places pour les personnes isolées et pour les familles, pour lesquelles des CHU avaient été ouverts en début de période hivernale, permettant ainsi une plus grande fluidité de l'hébergement. **Si elles diminuent, les attributions vers les centres d'hébergement d'urgence restent très largement majoritaires** sur l'ensemble des orientations faites en février 2014 (89 %)². 11 % des attributions sont faites vers des nuitées hôtelières et moins de 1 % en LHSS. Le soir, le recours aux nuitées d'hôtel est plus fort qu'en journée (21 % versus 11 %).

1 - En février, on observe 289 attributions en moyenne par jour, contre 316 en janvier en journée. La nuit, 144 demandes en février contre 169 en janvier.

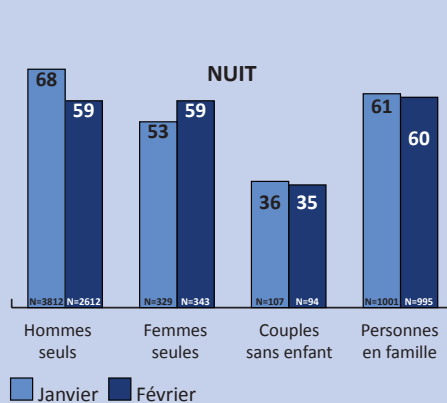
2 - Les attributions se réfèrent aux demandes faites le jour J, ce qui explique la prépondérance des nuitées en CHU, alors qu'en volume total l'hôtel est largement majoritaire.

Les attributions bénéficient en majorité aux **hommes seuls en journée**. Parmi l'ensemble de leurs demandes, les hommes ont eu à 74 % une attribution quand les demandes faites par les femmes seules ont eu un taux de réponse positive de 18 %, les couples 28 % et les familles 20 %. Ces attributions reflètent la structure même de l'offre : des places en nombre plus important pour les hommes isolés, une offre très limitée pour les femmes seules et les couples même si des efforts ont été faits pour la période hivernale.

TAUX D'ATTRIBUTION SELON LES PUBLICS (%)



TAUX D'ATTRIBUTION SELON LES PUBLICS (%)



Source : données Régulation 115 de Paris

Par rapport au mois dernier, en lissant l'activité sur 31 jours, **la baisse des attributions en journée concerne l'ensemble des publics** : - 7 % pour les hommes seuls en journée, - 7 % pour les femmes seules, - 10 % pour les couples sans enfants et - 19 % pour les personnes en familles. Ce sont ces dernières qui pâtissent le plus de la baisse des attributions. En nuit, ces attributions sont en augmentation pour tous les publics, sauf pour les couples sans enfant, du fait du déplacement de l'activité 115 pour les isolés après 19 heures.

Par ailleurs, le 115 de Paris assume aussi la gestion quotidienne d'un important volume de nuitées, dites « en report » : les personnes bénéficiant de plusieurs nuitées d'affilée n'ont pas à rappeler le 115 chaque jour pour toute la durée de l'hébergement proposé lors de l'appel initial. **Pour le mois de février 2014, 318 245 nuitées ont été attribuées par le 115 de Paris en journée, et 4 448 la nuit.** Ces données sur l'activité globale mettent en perspective les répartitions de profils puisque l'on voit que ce sont les familles qui sont majoritairement hébergées, et que ces hébergements sont à 84 % des nuitées hôtelières. Le volume des nuitées attribuées sur le mois est en augmentation de 2 % en journée, par rapport à janvier 2014 (en gommant l'effet jour également). Ainsi en moyenne, 11 365 nuitées ont été attribuées par nuit en report en février contre 11 100 en janvier. **La nuit connaît une baisse par rapport au mois dernier de -13%** (avec 158 nuitées attribuées en février vs 183 en janvier, en moyenne). Cette diminution de nuitées s'explique par une baisse des nuitées vers les centres d'hébergement (- 17%).

Des non attributions stables

Parmi l'ensemble des demandes faites au mois de février 2014, 45% n'ont pas donné lieu à un hébergement en journée (42% la nuit). Les non attributions marquent une progression par rapport à janvier 2014 (en gommant l'effet jour) : +6% en journée et +12% la nuit³.

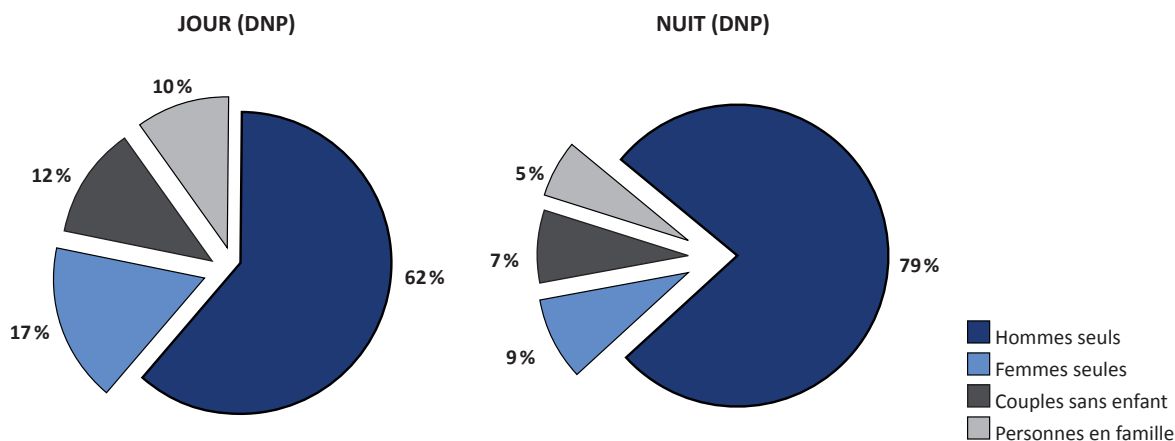
L'essentiel de ces non-attributions correspond à des demandes non pourvues faute de places disponibles (34%), qui repartent à la hausse après avoir marqué une baisse les mois précédents du fait de la mobilisation des

places supplémentaires (+23% en journée et +40% la nuit par rapport à janvier sur une activité lissée sur 31 jours). Autre motif important de non-attribution, les demandes émanant de personnes ne relevant pas du 115 de Paris correspondent en janvier à 25% des non-attributions. Parmi les autres motifs de non-attributions, 6% donnent lieu à une orientation vers un partenaire, 9% à une orientation autre (demandes particulières des appelants, personnes déjà orientées qui rappellent, etc), 9% sont des fins de prise en charge liées à des non-présentations, des familles parties, etc.

Parmi les demandes non pourvues (DNP) faute de places disponibles, les hommes seuls sont les plus nombreux (ils concentrent 62% des DNP en journée et 79% la nuit) – conséquence du poids que ces derniers représentent dans l'effectif total des sollicitations au 115. Par rapport à janvier 2014, les demandes non pourvues ont également augmenté pour les femmes seules en journée (+21% en journée) et les personnes en famille (+80% en journée), mais les effectifs de ces catégories sont bien moindres, rapportées à celles des hommes seuls, ce qui explique que les variations en pourcentage soient parfois très conséquentes.

3 - En février, on observe 235 non-attributions en moyenne par jour, contre 222 en janvier en journée. La nuit, 104 non-attributions en février contre 93 en janvier.

RÉPARTITION DES DEMANDES NON POURVUES - DONNÉES DE FLUX - JOUR ET NUIT - FÉVRIER 2014 (%)



Champ : N= 2 220

Source : données Régulation 115 de Paris

Champ : N= 1 353

LA FNARS

Le siège national
Fédération nationale des associations
d'accueil et de réinsertion sociale
76 rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
Email : fnars@fnars.org
Tél. : 01 48 01 82 00
Fax : 01 47 70 27 02
Site : www.fnars.org

Conception et réalisation du baromètre

Laura Charrier
Chargée de mission
« veille sociale et hébergement »
laura.charrier@fnars.org

Claire Sauvage
Chargée de mission
« études et statistiques »
claire.sauvage@fnars.org

Avec l'équipe du Samusocial de Paris

Contact presse

Céline Figuière
Responsable de la communication
celine.figuiere@fnars.org
01 48 01 82 06